PETITION / LETTRE OUVERTE AU PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Monsieur le Préfet,

Le droit de grève est inscrit dans le Préambule de la Constitution de 1946, repris par celle de 1958. Il est également intégré à l'article 28 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, du 7 décembre 2000.

C'est ce droit qu'exercent les femmes de chambre de la société Elior qui travaillent à l'hôtel N.H. Hôtel de Marseille. En grève depuis le 11 avril 2019 pour obtenir notamment, le paiement de toutes les heures travaillées et le respect de leur dignité.

En deux mois de grève, le seul engagement des pouvoirs publics dans ce dossier aura été répressif et toujours dans un tempo favorable à un employeur pourtant peu respectueux du droit du travail et de ses engagements contractuels.

Depuis le 29 avril et un jugement déboutant Elior de sa demande de levée du piquet de grève, les grévistes font l'objet de multiples provocations des forces de l'ordre : injonctions sans fondements à quitter les lieux, contrôles d'identité répétitifs, convocations au commissariat, multiples interpellations marquées par des violences y compris en présence d'enfants et contre la juriste du syndicat enceinte, insultes à caractère raciste et sexiste, gardes à vue... N'ayant donné lieu à aucune poursuites judiciaires sérieuses, ces interventions sont totalement disproportionnées.

De plus notre matériel syndical (banderole officielle...) a été saisi sans motif et ne nous a toujours pas été restitué.

Une telle instrumentalisation des services de police dans un conflit social est inédit à Marseille et la responsabilité vous en incombe. Cette situation doit cesser ! Vous devez faire respecter le droit de grève et ne plus utiliser les moyens répressifs de l'État, au seul profit des employeurs du nettoyage et de leurs complices que sont les grands groupes hôteliers.

La CNT-SO 13 vous a déjà adressé une demande de médiation en date du 29 avril, transmise via le renseignement territorial ainsi qu'à la DIRRECTE 13. Il aura fallu attendre plus d'un mois pour que le groupe Elior réponde à la sollicitation de l'inspectrice en charge du dossier. De nature non-contraignante, la médiation proposée par la DIRECCTE 13 reste largement insuffisante. Le groupe NH refuse de prendre ses responsabilités sociales et Elior refuse toujours toute discussion avec notre organisation syndicale qui représente pourtant l'intégralité des personnels grévistes.

Nous appuyons la demande de la Confédération nationale des travailleurs-Solidarité ouvrière d'organiser une véritable médiation contraignante entre les grévistes, leur syndicat (la CNT-SO) et les directions d'Elior et du groupe NH Hotel.

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE